

VILLE DE TUBIZE

Province du
Brabant wallon

Arrondissement de
Nivelles

AVIS IMPORTANT AUX AGRICULTEURS

Dégâts aux cultures

Réunion de la Commission communale de constat de dégâts aux cultures

Une période de sécheresse a touché la Wallonie, il semble que des dégâts aient été occasionnés aux cultures (prairies, maïs, pommes de terre, légumes, ...).

Le 17 septembre dernier, La Commission communale s'est réunie pour procéder au 1^{er} constat de dégâts aux cultures.

Afin de fixer définitivement les pertes subies par les agriculteurs, la Commission communale de constat de dégâts aux cultures a décidé de se réunir une seconde fois **le lundi 7 décembre 2020 à 11h00 dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Tubize.**


Pour consolider votre dossier, nous vous conseillons de déposer à cette occasion tout document permettant d'établir les pertes subies tels que, par exemple, les bons de livraison/pesée, le résultat d'échantillonnage ou encore des photos des champs concernés.

Les constats de dégâts servent, d'une part, dans la détermination des revenus imposables de chaque agriculteur en vue de l'obtention de déductions fiscales et, d'autre part, dans la procédure de reconnaissance d'une éventuelle calamité agricole.

Pour plus d'informations, contactez le service des Affaires générales de la Ville de Tubize au 02/391.39.11 ou par mail à info@tubize.be.

Tubize, le 18 novembre 2020

Le Bourgmestre,



M. JANUTH.